NABNI نبني

نبني جزائرنا على أفكار جديدة

Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées

PLAN أبدأ (2016-2018)

Dix chantiers d'urgence en Trois ans pour éviter l'iceberg

Nous avons une belle fenêtre d'opportunité pour réformer ne la perdons pas !

Accélérer les réformes pour rattraper notre retard :

Chantier n° 9 : ***Réaliser un choc de simplification administrative pour les entreprises.***

i) **Bond de modernisation du climat des affaires** avec pour objectif la simplification du cadre légal et réglementaire des affaires afin qu'il soit parmi les 50 meilleurs mondiaux. Les mesures clés incluent la dématérialisation de procédures via la **mise en place d'un système de E-gouvernement pour le paiement des impôts et taxes** ainsi que toutes les mesures proposées dans le rapport NABNI 2020 et en particulier la simplification de l'environnement des entreprises exportatrices. Compte tenu de son aspect stratégique et de la forte coordination ministérielle requise, ce bond de modernisation ne pourra être piloté qu'au plus haut niveau par un Conseil National d'Amélioration du Climat des Affaires logé au niveau de la Présidence de la République ou du Premier Ministère.

Eliminer la plupart des contrôles a priori et des autorisations sectorielles préalables. A l'exception de certains secteurs réglementés (exemple : santé, éducation, chimie, activités présentant un risque environnemental ou sur la santé publique, secteur financier), **éliminer toutes les autorisations et permis d'opérer à caractère sectoriel**. Passer d'un système de contrôle *a priori*, à des inspections de conformité *a posteriori*.

ii) **Lancement progressif des 49 nouvelles zones industrielle prévues, avec un climat des affaires de classe mondiale comme projets pilotes sur le modèle chinois de la zone de Shenzhen avec une administration indépendante et spécifique à ces zones**, **Concevoir et mettre place rapidement des parcs industriels** pour l'établissement des pôles de compétitivité. Pratiquant la dématérialisation des procédures et transactions et la facilitation des exportations et importations pour une meilleure intégration dans les chaines de valeur mondiales, ces parcs pourront être des laboratoires d'efficacité administrative en y appliquant des processus fluides et un environnement des affaires de

classe mondiale. Une fois le savoir-faire en matière d'administration de ces zones consolidé, il pourra être étendu à tout le territoire[1].

iii) Lever les contraintes structurelles au bon fonctionnement du marché du foncier industriel.

- **Dynamiser le marché du foncier économique** en **taxant les actifs de foncier économique (en pourcentage de la valeur marchande),** tout en réduisant les taxes et droits sur la location et les ventes de terrains en zones industrielles et des zones d'activités économiques.
- **L'accélération du rythme de traitement administratif et technique du foncier industriel récupéré**, sa mise sur le marché, puis son attribution rapide et de manière transparente permettront d'atténuer le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande. Il s'agit de :
- Lancer en moins d'une année la **régularisation juridique et administrative (morcellement, etc.)** par les différentes administrations concernées, **de tous les actifs industriels** (terrains et bâtis) récupérés par l'ANIREF. Mettre chaque année en concession 23% de ces actifs jusqu'à épuisement de ce stock en trois ans ;
- **Rendre public (sur internet) le registre des transactions foncières et immobilières** pour lesquelles les domaines perçoivent actuellement un droit de publication de 1% de la valeur de la transaction.
- **Instaurer la transparence totale dans l'allocation des terrains industriels par l'Etat** : i) création d'un fichier national de demandeurs de lots de terrains industriels ou de terrains dans des ZAC. Ce fichier national sera rendu public, et accessible sur internet. Il inclura un descriptif des projets envisagés par ces demandeurs ; ii) rendre publiques toutes les décisions d'attribution de concessions de terrains industriels ou terrains de ZAC (y inclus les cahiers des charges, les prix des concessions, les termes du contrat, etc.) ; iii) rendre publiques toutes les transactions sur des concessions de terrains industriels publics.

iv) Soutenir les exportations et développement d'une stratégie nationale de la logistique:

En sus des mesures incitatives à inclure dans le nouveau code des investissements (cf. point ii de ce chantier), il conviendra de lancer les mesures suivantes :

- La mise en place de circuits logistiques du commerce extérieur qui facilite les opérations d'exportation et mette les ports d'exportation algériens au niveau de leurs homologues méditerranéens ;

[1] Sur le modèle de Shenzhen, municipalité rurale en Chine qui a été transformée en quelques décennies en l'une des villes industrielles les plus riches de Chine.

- La création à l'horizon 2015 de 5 zones industrielles d'exportation à proximité des principaux pôles industriels du territoire (Alger/Blida, Sétif, Oran, Annaba, Constantine) et faciliter l'accès au statut existant d'opérateur sous douane ;
- Permettre aux exportateurs de conserver 100% de leurs recettes en devises et mettre fin aux sanctions concernant les actes liés au rapatriement des recettes d'exportations (devises);
- La simplification des procédures liées à l'exonération fiscale et tarifaire totale des activités exportatrices jusqu'à 2020 ;
- Rétablir, par le biais de la Loi de Finances, les moyens de paiements internationaux usuels (remises documentaires et transferts libres) en plus du seul crédit documentaire. La mise en place de l'identifiant commun d'entreprise permettra à l'administration de mieux lutter contre la fraude fiscale, sans limiter les moyens de paiements disponibles.
- Réforme des douanes : réduire les délais de dédouanement pour les aligner sur ceux des meilleurs ports mondiaux (ex. Singapour).
- Développement de chaînes logistiques (entrepôts, zones de stockage, zones sous douanes), infrastructures environnementales, centres techniques de métrologie, d'homologation et de standardisation
- Adopter un plan national de réalisation de plateformes logistiques intégrées, mises en concession auprès d'opérateurs de référence de la logistique et du transport.
- Facilitation portuaire et l'ouverture du transport maritime à la concurrence afin de rendre les opérations portuaires du même niveau d'efficacité que les meilleurs ports de la méditerranée et de réduire le coût d'acheminement des containers au niveau les plus bas de la région
- Poursuite de plans de développement ambitieux pour les principaux ports:
  - le port en eau profonde de Djen Djen qui doit devenir un port de référence en Méditerranée pour le trafic d'import et réexporter mais aussi capter une part majeur du trafic de containers ou d'automobiles et s'adosser a une zone industrielle de grande dimension ;
  - le nouveau port du centre du pays qui doit prendre le relais de celui d'Alger et être intégré aux zones industrielles de l'Algérois. Le port d'Alger sera réservé au trafic de plaisance ;
  - le port de Bejaia pour le trafic de containers et de vrac des wilayas du centre ;

Impacts attendus:

Améliorer le climat des affaires permettra de lever les obstacles à la création et au développement des entreprises. Plus de création d'entreprises impliquera plus de création d'emplois, plus de production de richesse, plus d'offres de biens et services plus de concurrence et par conséquent plus de productivité, une meilleur qualité, variété et prix des biens et services ainsi qu'une diversification de notre économie pour une réduction de sa dépendance aux hydrocarbures.

Levée des goulots d'étranglements et entraves au lancement d'activités industrielles et attirer les investisseurs locaux et étrangers. Renverser la tendance de fuite des investisseurs potentiels qui ne cessent de jeter l'éponge et de quitter le pays.

Accroissement de l'offre et par conséquent baisse des prix du foncier industriel ; ce qui enlèvera une contrainte majeure à la création d'activités industrielles et permettra l'émergence de nouvelles entreprises industrielles créatrices d'emplois, de valeur ajoutée et éventuellement exportatrices.

Institutions responsables : Premier Ministère pilotant les actuels Ministères du Commerce, de l'Industrie et des Mines, l'Intérieur, des Finances.